



Anjouley

Compte rendu de séance du conseil municipal du 13 Avril 2023

Etaient présents : Mesdames Nathalie Pouillet, Stéphanie Jourdil, Gisèle Vallon, Catherine Cuenot. Messieurs Jean-Pierre Bringard, Cédric Girod, Régis Garnier, Gérard Jacob, Emmanuel Echemann.

Avait donné procuration : Sandrine Demouge-Monnier à M Jean Pierre Bringard

Etait excusé : M Christian Roy

Etait absente non excusée : Stessie Leprêtre.

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Nombre de présents : 12 – Nombre de votants : 13

Le Conseil municipal désigne, Arnaud Doyen en tant que secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Maire (le cas échéant),
- Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau municipal (le cas échéant),
- Approbation du compte de gestion de l'année 2022
- Approbation du compte administratif de l'année 2022
- Affectation du résultat
- Budget primitif de l'année 2023
- Taux d'imposition des taxes directes locales 2023
- Autorisation de transfert entre chapitre
- Travaux forestiers
- Fête du village : tarif vide grenier
- Délégations de signatures

Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Maire

Aucune

Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau municipal

Aucune

Approbation du compte de gestion de l'année 2022

Les comptes pour l'année 2022 sont clôturés.

Pour rappel, le compte de gestion est établi par le Trésorier et retrace les opérations budgétaires de l'année 2022 en dépenses et recettes.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	310 963,79€	414 810,51€	103 846,72
Investissement	183 408,72€	246 175,73€	62 767,01€
TOTAL	494 372,51€	660 986,24€	166 613,73€

	Résultat cumulé 2021	Résultat 2022	Soit résultat de clôture
Fonctionnement	288 673,87€	103 846,72€	392 520,59€
Investissement	- 97 133,24€	62 767,01€	- 34 366,23€

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 s'élève à $(392\,520,59 - 34\,366,23) = \mathbf{358\,154,36€}$.

Mme Stéphanie Jourdil soumet à l'assemblée le compte de gestion pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Et ont signé les membres présents.

Approbation du compte administratif 2022

Le compte administratif est établi par l'ordonnateur (le Maire) et retrace également les dépenses et recettes 2021. Il doit concorder avec le compte de gestion.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement est excédentaire sur l'année 2022.

Section d'investissement :

Résultat 2022	103 846,72
Rappel résultat 2021	288 673,87€
Résultat cumulé 2022	392 520,59€
Dépenses d'investissement	183 408,72€

Recettes d'investissement	246 175,73€
Résultat 2022	62 767,01€

Résultat 2021	-97 133,24€
Résultat cumulé	- 34 366,23€

Reports Dépenses	-17 977,38€
Reports Recettes	34 763,45€
Résultat	- 17 580,16€

La section d'investissement est excédentaire sur l'année 2022. En cumulé, le résultat est déficitaire.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal lors du vote. Après délibération le compte administratif 2022.de résultat est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat

A la clôture de l'exercice 2022, il y a un besoin en financement de 17 580,16€ pour la section d'investissement. Le résultat de fonctionnement vient donc couvrir ce besoin en financement.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Dépenses d'investissement compte 001 : 34 366,23 euros (résultat du solde d'exécution de la section d'investissement 2022)
- Recettes d'investissement compte 1068 : 17 580,16 euros (affectation du résultat de fonctionnement en investissement)
- Recettes de fonctionnement compte 002 : 374 940,43 euros (report du résultat en fonctionnement)

Budget prévisionnel 2023

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois :

- Un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année
- Un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Présentation du budget 2023 :

Section de fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
370 936€ (dépenses prévisionnelles 2023)	451 225€ (recettes prévisionnelles 2023)
184 915,75€ (transfert section d'investissement)	374 940,43€ (excédent reporté)
555 851,75€	826 165,43€

La section de fonctionnement est en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses).

Les principales actions 2023 en fonctionnement sont les suivantes :

- Maintien et développement comité des fêtes pour organisation de fêtes : fête de la musique, fête du village, marché de Noël, ...
- Développement d'actions sociales
- Ressources humaines : deux apprentis jusqu'en août 2023
- Régie de travaux : isolation grenier salle, escalier mairie, école accessibilité, voirie, allées cimetières ...
- Reprise de l'achat des colis des aînés directement dans le budget communal
- Diverses fournitures et matériel (peinture, décorations, fleurs...)
- Biodiversité et fleurissement
- Frais d'actes (notaire)

Section d'investissement :

DEPENSES	RECETTES
324 243,26€ (dépenses prévisionnelles 2023)	173 693,74€
34 366,23€ (déficit 2022)	184915,75€ (transfert de la section de fonctionnement)
358 609,49€	358 609,49€

Les principaux travaux et équipements 2023 en investissement sont les suivants :

- Éclairage public
- Voirie : zone de la Noye, accès chemin forestier Charme, mur cimetière (sécurité)
- Travaux école (mur de soutènement, drainage, VMC, WC accessibilité)
- Travaux ateliers : velux / vitres, appareil chauffage gaz
- Transfert budget annexe photovoltaïque
- Démolition maison Jardot
- Cœur du village : électricité
- Outillage : benne, pompe, débroussailleuse réciprocatrice
- Matériel divers : table cuisine et vaisselle, ecocup
- Environnement : plantation arbres
- Travaux 2022 non payés à temps : radiateurs école, RPI

Compte tenu des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2023, le résultat anticipé 2023 s'élève à 270 313,68€.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2023.

Autorisation de transferts entre chapitres budgétaires

Avec le passage à la M57, les transferts entre chapitres (hormis le 012 frais de personnel) sont possibles sans vote d'une décision modificative.

Il est cependant nécessaire de passer une délibération pour valider le pourcentage des dépenses pouvant être transférées (maximum 7,5% des dépenses de fonctionnement).

Il est proposé d'autoriser le transfert entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses.

Les transferts effectués feront l'objet d'une présentation au Conseil Municipal suivant.

Après délibération, les autorisations de transferts entre chapitre sont accordées à l'unanimité dans la limite de 7,5 % des dépenses

Taux d'imposition des taxes directes locales 2023

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition :

• Taxe sur le foncier bâti	• 30,50%
• Taxe sur le foncier non bâti	• 40,79%

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Travaux forestiers

Le Maire rappellera au Conseil Municipal que la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale d'Anjoutey, d'une surface de 87.37 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime Forestier.

Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le préfet en date du 04/10/2005. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;

La mise en œuvre du Régime Forestier implique pour la Commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Dans ce cadre, il sera confié à l'ONF le programme des travaux suivants :

- Travaux sylvicoles : dégagement manuel de plantation sur la ligne de coupe rez terre ou à la hauteur adaptée à la taille des plans (localisation 12.r)
- Travaux de maintenance : entretien de parcelles ou de périmètres et mise en peinture des limites des parcelles 3 et 4
- Travaux d'équilibre sylvo-cynégétique : application de répulsif TRICO (Le répulsif naturel confirmé par les professionnels contre les dégâts de cervidés. TRICO est autorisé en France et en Belgique pour la protection des plantations agricoles et forestières contre les dégâts de cervidés. Il est d'origine naturelle, et sans classement toxicologique).

Le montant pour l'ensemble des travaux est fixé par l'ONF sur devis est de 2 537,6€HT

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité les travaux forestiers

Fête du village : tarif vide grenier

M le Maire propose d'augmenter de 2,5€ les 5 mètres linéaires de location d'emplacement. Le nouveau tarif est alors fixé à 12,5€ les 5 mètres linéaires.

Après délibération, le conseil municipal autorise la modification du tarif de location des 5 mètres linéaires du vide grenier.

Délégations de signature

M le Maire propose à l'assemblée délibérante d'autoriser M Gérard Jacob la signature de courrier concernant l'entretien des haies le long de l'espace public.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité la signature de courrier relatif à ce sujet.

Questions diverses

Recrutement de Madame Adeline Fessler en remplacement de Madame Sylvie Marchal

M le Maire informe de la démission de Mme Sylvie Marchal et le recrutement de Mme Adeline Fessler au poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux. Elle sera embauchée par le centre de gestion du Territoire de Belfort

Travaux

- Travaux des services techniques
- Une réunion de la commission Travaux est programmée le 20 avril 2023 pour l'organisation des travaux prévus en 2023

Centre de Ressources Territorial (CRT)

Lecture est faite de la lettre d'intention du projet porté par la Résidence Saint Joseph.

La mission du CRT vise à permettre aux personnes âgées de vieillir le plus longtemps possible chez elles grâce à un accompagnement renforcé à domicile. Cet accompagnement ne sera proposé que lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant.

L'assemblée estime que le projet est intéressant mais demande un complément d'information concernant le coût que cela pourrait engendrer au niveau des demandeurs et des collectivités. Cette demande sera adressée à la direction de la résidence Saint Joseph.

Environnement

- La fin des travaux du site de renaturation (ex pisciculture) est arrivée. Une inauguration officielle du site devrait être faite courant juin. Elle sera gérée par Réseau SNCF Une présentation des travaux sera fait au conseil municipal le 28/04 au droit du site à 18h30
- Visite du site de renaturation (ex pisciculture) aux Elus du Conseil municipal le 28 avril à 18h30
- Lutte contre renouée du Japon : débroussaillage, installation grillage étrangleur, plantation de vigne vierge et chèvrefeuille

- Sentiers de randonnée : en cours de définition
- LPO : conférences gratuites sur les oiseaux
- LPO- Projet biodiversité : participation des habitants (à partir d'Octobre 2023), il est rappelé à assemblée que la LPO organisera, subventionné par la région, un projet participatif à partir d'octobre 2023. Les détails seront communiqués ultérieurement.

DICRIM

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est quasiment finalisé. En quelques phrases : Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) précise les informations sur les risques majeurs au plus près des habitants à l'échelle communale.

Piste cyclable

Une présentation du projet de piste cyclable traversant Anjoutey sera présentée au prochain conseil municipal.

Manifestations et fêtes 2023 ; rappel des dates

- | | | |
|--|---|-------------------------|
| • Marché aux fleurs | 30/04 et 01/05 et le 13/14 mai | Fleurs d'Anjoutey |
| • Fête de l'école (fête de l'été) | Samedi 24 juin 2023 | La Ribambelle |
| • Fête de la musique | Samedi 24 juin 2023 | Comité des fêtes |
| • Course nature pédestre | Dimanche 3 septembre 2023 | ACAB |
| • Fête du village | Dimanche 3 septembre 2023 | Comité des fêtes |
| • Loto | Samedi 7 octobre 2023 | Les 4 Saisons |
| • Octobre rose | 14 et 15 octobre | Comité des fêtes - CCAS |
| • Téléthron | Dimanche 5 novembre 2023 | LARA |
| • Beaujolais (pot bénévoles) | 16 novembre | Comité des fêtes |
| • Expo peintures | 18 et 19 novembre | Comité des fêtes - CCAS |
| • Saint Nicolas | Samedi 9 décembre 2023 | Les 4 Saisons |
| • Chorales en fête | Samedi 16 décembre | Comité des fêtes |
| • Marché de Noël | Samedi 16 décembre | Comité des fêtes |
| • Flânerie d'été | Mardi 18 juillet | Conseil départemental |
| • Coupe du monde de rugby (Équipe de France) | 8, 14, 21 Sept-6 Octobre-, autres dates en fonction des résultats | C.C.A.S/ Commune |
| • Restaurant éphémère, | les dates restent à confirmer. | |
| • ½ journée prévention routière à l'école ? | En cours de définition par la Gendarmerie | |

Repas invitation par Petitefontaine

Rappel de la date fixée au 28/04 à 20h00.

Stade inauguration stade Pierre Prévot

M le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, nous avons voté l'attribution d'un nom au stade d'Anjouley. La proposition retenue a été le stade Pierre Prévot, en l'honneur de l'un des fondateurs de l'ACAB et président de l'ACAB.

Livre Histoire Anjouley

Rappel des dates des BM et CM à venir

Dates des bureaux municipaux :

- 27/04/2023 ; 04 et 25/05/2023 ; 01 et 22/06/2023 ; 05/07/2023 (mercredi) ; 07 et 28/09/2023 ; 05 et 26/10/2023 ; 02 et 23/11/2023 ; 07/12/2023

Dates des prochains conseils municipaux 2023 :

- 17/05 ; 15/06 ; Pas en Juillet et en Août ; 21/09 ; 19/10 ; 15/11 (mercredi – jeudi = pot des bénévoles) ; 21/12

Les questions étant épuisées, le maire lève la séance à 22h45.